

Département
PAS-DE-CALAIS
Canton
BOULOGNE NORD OUEST
Commune
WIMEREUX

Arrêté n°2024_339
Feuillet n°159

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

ST/PR/ME

Le Maire de la Ville de WIMEREUX,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2213-1 et L 223-2 et suivants,

VU, le Code de la Sécurité Intérieure, notamment son article L 511-1,

VU, le Code Pénal,

VU, le Code de la Route

VU, l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

VU, l'arrêté municipal n° 2015-396 en date du 30 octobre 2015, article 5, concernant le stationnement des véhicules de la Police municipale et nationale quai de Wimille,

CONSIDERANT, le remplacement de cet emplacement par un emplacement réservé aux véhicules des médecins et la nécessité de prendre un modificatif à l'arrêté municipal décrit ci-dessus,

ARRETE

Article 1^{er} : Le présent arrêté annule et remplace l'article n° 5 de l'arrêté municipal n° 2015-396 en date du 30 octobre 2015.

Article 2 : Un emplacement sera réservé au stationnement des véhicules des médecins sur l'ilot formé avec la rue Georges Romain et le quai de Wimille (à la place de l'emplacement réservé aux véhicules de la Police municipale et nationale).

Article 3 : Les dispositions du présent arrêté prendront effet dès la mise en place de la signalisation.

Article 4 : Les services techniques de la ville de Wimereux sont chargés de la mise en place de la signalisation horizontale.

Article 5 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur. Selon les articles R 417-10, R 417-12, R 325-1 à 13, R 325-32, R 417-9 à 13 du code de la route et R 610-5 du Code Pénal, les véhicules des contrevenants pourront, le cas échéant, être mis en fourrière.

.../...

Article 6 : Monsieur le Maire de Wimereux certifie que le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet de la ville de Wimereux, publié dans le registre réglementaire de la Commune et transmis aux intéressés.

Article 7 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Central de Police Nationale de Boulogne sur mer et MM. les gardiens de Police municipale de Wimereux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

WIMEREUX,

Le Maire,
Jean-Luc DUBAËLE

VU, le D.G.S.

#signature#